

## PROGRAMME

# Chemins d'exploitation et chemins ruraux

REF : DFO-013

Les chemins d'exploitation et ruraux obéissent à un régime juridique spécifique et autonome. La complexité de ces chemins est assez méconnue et impose une maîtrise des règles qui les gouvernent afin de mieux appréhender le contentieux et éviter les confusions.

Les textes :

Code civil  
Actualité jurisprudentielle  
Cas pratiqueslien du site boutique : <https://urlz.fr/n9p1>

### Durée

8.00 heures (1.00 jours)

### Type d'action de formation

Action de formation

### Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable de maîtriser les régimes juridiques applicables aux chemins d'exploitation et ruraux.

### Contenu de la formation

- I / La reconnaissance des chemins d'exploitation
  - A.- Discussion sur l'autonomie des chemins d'exploitation (1. Présentation du régime juridique des chemins d'exploitation ; 2. Distinction avec le régime juridique des servitudes, chemins communs et pascq ; 3. Intérêt de la qualification : nature des droits, exclusion du régime juridique des servitudes (déplacement, indemnités en cas de désenclavement))
  - B.-Discussion sur les critères de reconnaissance des chemins d'exploitation ( 4. Analyse des critères légaux et jurisprudentiels : titres, plans, ancienneté, intérêt, fonction de desserte, communication exclusive ; 5. La question de l'ouverture du chemin au public ; 6. Les opérations de disqualification-requalification des servitudes en chemins d'exploitation : discussion sur la valeur des actes notariés, explication du mécanisme de disqualification et requalification des chemins, position du géomètre-expert pendant les opérations d'expertise au regard de sa mission)
- II / La reconnaissance des chemins ruraux
  - A. Discussion sur la distinction entre les chemins ruraux et d'exploitation ( 1. Présentation du régime juridique des chemins ruraux ; 2. Discussion sur la valeur du tableau de classement des chemins ruraux ; 3. Les critères légaux : présomption des articles 161-2 et 161-3 du Code rural ; 4. Discussion sur l'affectation du chemin à l'usage du public ; 5. La question de la prescription acquisitive)
  - B. Discussion sur les procédures afférentes aux chemins ruraux et d'exploitation (6. Présentation des actions négatoires et en revendication ; 7. La voie de fait

## Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER  
69287 Lyon cedex 02  
Email: [formation@groupe-edilaix.com](mailto:formation@groupe-edilaix.com)  
Tel: +33472497911



### Profils des apprenants

- Avocats, agents immobiliers, notaires, géomètres-experts.

### Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

### Organisation de la formation

#### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

#### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

#### Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN [formation@groupe-edilaix.com](mailto:formation@groupe-edilaix.com). (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

#### Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

### [Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

### [Livret d'accueil participant](#)